

BTP CFA
Loire Atlantique

***Fourniture de mobilier
de l'internat***

Cahier des charges
Technique particulières

ARTICLE 1 - PRESENTATION GENERALE DE LA CONSULTATION

A) Personne morale

Personne habilitée à signer le marché :

Mr Philippe DREYFUS directeur général de BTP CFA Loire Atlantique

27 Rue de la Rivaudière 44800 SAINT HERBLAIN

Tél : 02 40 92 17 54 - Fax. : 02.97.44.60.40 - Mail : philippe.dreyfus@ccca-btp.fr

B) Procédure

Mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée (MAPA)

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le BTP CFA va se doter d'une nouvelle résidence d'hébergement comprenant :

- Au RDC : un accueil, une salle multi-activité, informatique, un amphi, un foyer, un bureau, une bagagerie, une infirmerie, trois chambres PMR et divers rangements.
- Aux étages, soixante chambres individuelles et douze chambres doubles.

A cette occasion, une grande partie du mobilier de l'ancienne résidence d'hébergement devra être remplacée, en raison de sa vétusté, ou acquise en raison de la création de nouveaux espaces.

La présente consultation a pour objet l'équipement mobilier de cette résidence d'hébergement, elle concerne l'acquisition, la livraison et la pose pour les lots suivants :

Lot n° 1 : Mobilier de bureau et d'accueil (Bureau, tables, chaises, banquette, lit, etc.).

Lot n° 2 : Equipement de sonorisation et de vidéo.

Lot n° 3 : Equipement informatique.

Lot n° 4 : Mobilier de chambres et literie (lit, bureau, chaise, matelas, couverture, etc.)

ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES GENERALES

3.1 - En complémentarité avec le parti pris architectural, le mobilier présentera des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois lumineux et fonctionnel. A ce titre, il sera adapté, par sa forme, ses dimensions et ses couleurs, à :

- Son environnement spatial
- Son environnement esthétique, sans toutefois être somptuaire, puisque l'objet est de doter les locaux d'un outil adapté à leur activité et non de créer une vitrine.

3.2 - En outre, le mobilier doit être :

- Solide
- Conforme aux normes de sécurité (stabilité, absence d'arête tranchante, etc.)
- Confortable et d'entretien facile
- Facilement modulable : possibilité d'enlever ou de rajouter des éléments sans démonter l'ensemble.
- Se conformer de préférence aux normes HQE.

ARTICLE 4. SCHEMA D'IMPLANTATION

Le candidat proposera un schéma d'implantation établi après consultation des plans joints. Ce schéma devra tenir compte :

- Des "obstacles" immobiliers (piliers, radiateurs, etc.).
- Des règles d'espacement et de circulation liées à l'accessibilité aux personnes handicapées (de façon générale 1,40m entre 2 obstacles mobiliers ou immobiliers/mobiliers sur les lieux de passage)
- De la nécessité d'assurer une distribution cohérente entre les différentes zones de travail, de repos et d'éventuelle réception du public.
- De l'éclairage naturel et artificiel pour éviter au maximum les positions inconfortables ou problématiques en termes de conditions de travail.

Article 5. DESCRIPTIF DU MOBILIER

A) Rez de chaussée

Grand foyer

- Dix Mange debout
- Trente tabourets
- Un ensemble de sièges d'accueil modulaire pour trente personnes
- Ensemble mobilier de type «salon» pouvant accueillir trente personnes
- Quatre tables basses
- Un réfrigérateur (tabletop)
- Un micro-onde
- Un téléviseur de 140 cm HD
- Un ensemble de sonorisation comprenant : ampli, lecteur CD, tuner.
- Equipement de sonorisation
- Un ensemble de grille d'exposition et d'affichage
- Quatre poubelles de bureau grand format

Salle informatique

- Un ensemble de mobilier hexagonal positionné autour d'une colonne centrale pouvant accueillir 6 personnes
- Six sièges pivotant sur roulette
- Une armoire de rangement
- Six ordinateurs fixe pour de la bureautique.
- Une poubelle de bureau

Salle multi activités

- Un ensemble de tables et chaises pouvant accueillir huit personnes
- Une armoire
- Une poubelle de bureau

Local poubelle

- Une poubelle pour les déchets ménagés
- Une poubelle pour les papiers et cartons
- Une poubelle pour les cannettes métalliques
- Un chariot de ménage comprenant : sceau, balai, serpillères et pelle à ordure.

Bureau des animateurs

- Un ensemble de bureau disposé autour d'une colonne centrale pouvant accueillir quatre postes de travail
- Un bureau individuel d'accueil
- Cinq fauteuils pivotant sur roulettes
- Trois ordinateurs fixe pour de la bureautique
- Quatre poubelles de bureau

Hall

- Un ensemble de sièges d'accueil modulaire pouvant accueillir cinq personnes
- Une table basse
- Présentoir pour dépliant et flyers
- Décoration (cadres photos)
- Une poubelle

Infirmierie

- Un lit pour une personne
- Une armoire à pharmacie
- Une petite table
- Deux chaises
- Une poubelle
- Un distributeur de savon désinfectant
- Un sèche-mains électrique
- Un éclairage individuel

Bagagerie

- Un ensemble de rayonnage d'une capacité de quatre-vingt bagages
- Une poubelle de bureau

Chambre PMR nombre trois

- Trois ensembles lit plus table de nuit avec pré-équipement électrique, coffre de rangement sous le lit
- Trois bureaux
- Trois chaises pivotantes sur roulette
- Trois poubelles de bureau
- Trois poubelles de salle de bains
- Trois distributeurs de papier hygiénique
- Trois porte-serviettes et porte vêtements
- Trois balais avec une pelle à ordures
- Trois ensembles de literie (matelas, oreiller, couverture, alèze)

Salle multimédia

- Soixante-douze fauteuils confort/travail avec tablette
- Un grand écran de 5 m de large (16/9^{ème}), manipulation électrique
- Un vidéoprojecteur
- Un ordinateur portable dédié à l'organisation de conférence
- Un ensemble de sonorisation comprenant : ampli, lecteur CD, tuner.
- Equipement de sonorisation
- Un pupitre
- Deux tabourets hauts
- Un ensemble de sièges d'accueil modulaires pouvant accueillir quatre personnes
- Une table basse
- Espace estrade
- Trois poubelles

B) Etage 1 et 2

Chambre individuelle nombre 60

- Soixante ensembles lit plus table de nuit avec pré-équipement électrique, coffre de rangement sous le lit
- Soixante bureaux
- Soixante chaises pivotantes sur roulette
- Soixante poubelles de bureau
- Soixante poubelles de salle de bains
- Soixante balais de toilettes
- Soixante distributeurs de papier hygiénique
- Soixante porte-serviettes et porte vêtements
- Soixante balais avec une pelle à ordures
- Soixante ensembles de literie (matelas, oreiller, couverture, alèze)

Chambre double nombre 12

- Vingt-quatre ensembles lit plus table de nuit avec pré-équipement électrique, coffre de rangement sous le lit
- Vingt-quatre bureaux
- Vingt-quatre chaises pivotantes sur roulette
- Vingt-quatre poubelles de bureau
- Douze poubelles de salle de bains
- douze balais de toilettes
- Douze distributeurs de papier hygiénique
- Vingt-quatre porte-serviettes et porte vêtements
- Douze balais avec une pelle à ordures
- Vingt-quatre ensembles de literie (matelas, oreiller, couverture, alèze)

ARTICLE 6. PRIX DU MARCHÉ

A) Prix du marché

Le marché est traité à prix ferme et unitaire

Il est précisé que le prix du marché est compris hors TTC et qu'il est établi en considérant toutes les sujétions normalement prévisibles.

B) Paiement

Les prestations seront rémunérées à l'issue de chaque livraison validée, selon les règles propres à la comptabilité soit à compter d'un délai de 30 jours suivants la réception de la livraison.

C) T.V.A

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général, en appliquant les taux de TVA en vigueur lors des encaissements correspondants.

ARTICLE 7. DELAIS D'EXECUTION

A) Décompte des délais

Le délai court à compter de la date de signature du devis jusqu'à la réception définitive validée.

Délai prévu pour l'installation : **3** semaines (l'installation est susceptible d'intervenir au début du 3^{ème} trimestre 2018 mais dépend de l'achèvement de la construction).

B) Suspension et prolongation des délais

Toute suspension et/ou prolongation des délais est discutée au préalable entre le prestataire et le maître d'ouvrage qui lui notifie sa décision par un courrier recommandé qui en précise la durée.

C) Les pénalités de retard

Lorsque les stipulations relatives à la prolongation des délais ne trouvent pas à s'appliquer et que le titulaire du marché est en retard par rapport aux dates prévues dans le calendrier détaillé d'exécution, une pénalité de retard peut être appliquée par la personne responsable du marché au titulaire.

Le montant des pénalités journalières de retard sera calculé à partir de la formule $P = (V \times R) / 1.000$, le montant total des pénalités étant toutefois plafonné à **10 %** du montant du marché TTC.

P = le montant de la pénalité

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable

R = le nombre de jours de retard.

ARTICLE 8. FIN DE CONTRAT

Le contrat prend normalement fin à la livraison validée formellement par le maître d'ouvrage. Il peut toutefois être résilié à l'initiative du maître d'ouvrage lorsque, après une mise en demeure restée sans effet et adressée en lettre recommandée avec accusé de réception, le prestataire n'exécute pas sa prestation dans les conditions substantielles (nature du produit, respect des délais, etc.) fixées par le présent cahier des charges.

ARTICLE 9. LITIGES

Tout règlement d'un litige est soumis au tribunal administratif de Nantes.